

## Commentaires du cours

1. Le calcul du nouveau prix, montant... se fait toujours en 2 étapes qu'il faut écrire :
  - Étape 1 : calcul du montant de la réduction ou de l'augmentation, en se rappelant que, par exemple,  $20\% = \frac{20}{100}$  puis en se souvenant que l'on fait une opération du type

$$\textit{fraction} \times \textit{quantité}$$

En effet, on prend 20% **de** quelque chose.

Pour rappel (ou si vous ne l'avez jamais vu), c'est sur cette première étape que l'on fait de la proportionnalité : « c'est le montant d'augmentation ou de réduction qui est proportionnel au prix ou montant de départ ».

- Étape 2 : calcul du nouveau prix
  - o Si c'est une augmentation  
 $\textit{nouveau prix} = \textit{ancien prix} + \textit{montant de l'augmentation}$
  - o Si c'est une diminution (ou remise)  
 $\textit{nouveau prix} = \textit{ancien prix} - \textit{montant de l'augmentation}$

2. Calcul du pourcentage d'augmentation ou de diminution, toujours en deux étapes
  - Calcul de la variation de prix ( $\textit{variation} = \textit{plus grand prix} - \textit{plus petit prix}$ )  
C'est une soustraction classique (sans nombre relatif), la variation est toujours un nombre positif, c'est le mot « augmentation ou diminution » qui vous permettra de déterminer dans quel sens cela varie. On prend le plus grand des deux nombres (départ et arrivée) que l'on soustrait au plus petit.

-  $\textit{Pourcentage} = \frac{\textit{variation}}{\textit{montant initial}}$

Le point important est le dénominateur, on calcule **toujours** un pourcentage par rapport à la valeur de départ !!!